

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 16 Mars 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 78

Pouvoirs : 11

Membres votants : 89

Date de la convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 16 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FREBERT Martine, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur FOSSET Jean-Pierre, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur RIGAULT Franck, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESSETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERC Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSE André, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur AUBRY Bernard, Madame CANU Françoise, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Madame GOETHEYN Martine, Madame HEUDE Claudine, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LERAT Sébastien, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VIEREN Jacques,

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame FERAUD Sara, Madame CAMUS Danielle pouvoir à Monsieur LECOQ Didier, Madame DELACROIX-MALVASIO pouvoir à Monsieur Pascal DIDTSCH, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sé-

bastien, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur Manuel CHOLEZ, Monsieur LUCAS Yannick pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PLENECASSAGNE Jean pouvoir à Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur WIENER Guillaume pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

Délibération n° 27/2022 : Programme LEADER 2023-2027 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) – Désignation de représentants

LEADER permet à chaque territoire d'utiliser les crédits européens selon des priorités définies localement. Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement de proximité grâce aux animateurs présents sur les territoires LEADER pour aider à la construction et la formalisation de chaque projet.

LEADER est le symbole d'une approche dépassant la simple logique financière d'une subvention européenne. Cette mesure permet une gestion locale des fonds européens au service d'une ambition commune de développement local, avec des décisions prises au plus proche des acteurs de terrain par des représentants de collectivités locales et des acteurs de la société civile dans chaque territoire.

Financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) géré par la Région Normandie, il s'inscrit dans la Politique agricole commune. Pour en bénéficier, chaque territoire LEADER a préalablement défini une stratégie de développement destinée à soutenir des projets locaux innovants, à maintenir l'activité économique et à créer des emplois.

Le pilotage de chaque stratégie LEADER est assuré par un groupe d'action locale (GAL) constitué d'acteurs publics (collectivités, établissements d'enseignement...) et privés (associations, entreprises, exploitations agricoles, particuliers...).

Le territoire d'études de la candidature de l'intercommunalité Bernay Terres de Normandie correspondrait à un territoire de 138 976 habitants associant l'Interco Normandie Sud Eure, la communauté de communes du Pays du Neubourg et la communauté de communes du Pays de Conches.

Les principales missions de la structure porteuse consistent à :

- Communiquer sur les possibilités de financements LEADER auprès des porteurs de projets potentiels
- Elaborer la procédure de sélection des projets et définir les critères de sélection
- Sélectionner les projets qui répondent à la stratégie
- Accompagner les porteurs de projets du montage de leur dossier jusqu'à sa réalisation et le paiement de l'aide LEADER
- Animer, suivre et évaluer la stratégie de développement local et la consommation des crédits LEADER
- Participer aux actions d'animation, de communication et suivi du programme LEADER (notamment en lien avec le Réseau Rural Normand)

La préparation de la candidature LEADER est financée par la région Normandie à hauteur de 80%.

Un budget prévisionnel a été établi par les 4 EPCI à hauteur de 30 000 €, le reste à charge de 6 000€ est réparti en fonction de la population entre les 4 EPCI (138 976 habitants), à savoir 2 450 € pour l'intercom.

La candidature définitive devra être déposée avant le 30 Octobre 2022.

Afin de conduire la préparation de la candidature du GAL Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure, il vous est demandé de désigner deux membres représentants l'EPCI au sein du comité de pilotage LEADER.

Chaque EPCI est représentée par deux membres au sein du comité de pilotage.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'article 31 du règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes pour les fonds européens ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui ne le requièrent pas obligatoirement ;
- ✓ **DESIGNE** deux représentants au comité de pilotage LEADER :
 - **Monsieur BEURIOT Valéry**
 - **Monsieur CHOAIN Louis**

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	11	89	0	89	0	89

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220316-27_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2022

Affichage : 23/03/2022